



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du Mercredi 29 Avril 2026

Date de convocation

Le 16 Avril 2026

**Nombre
d'Administrateurs**

En exercice..... 17

Présents..... 13

Votants..... 16

DL-2026-17

Objet

**Renouvellement du
dispositif
Pass Senior**

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt-neuf Avril à Dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sabine SACLEUX, Vice-Présidente.

Étaient Présents :

Madame Sabine **SACLEUX**, Vice-Présidente, Monsieur Joël **QUENTIN**, Madame Jeanne-Marie **BINOT**, Monsieur Bruno **LECLERCQ**, Madame Frédérique **VISTE**, Madame Annie **MACKÉ**, Madame Élodie **THIÉMÉ**, Monsieur Karim **BERBACHE**, Madame Corrine **MEILLIER**, Monsieur Bruno **MOUFTIEZ**, Madame Anne-Sophie **BARTHELEMY**, Monsieur Jean-Yves **NAVA**, Madame Alice **DUPONT-DONNET**.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël **VERFAILLIE**, Président, (Donne procuration à Madame Sabine SACLEUX, Vice-Présidente), Madame Danièle **BOUVENOT**, (Donne procuration à Monsieur Joël QUENTIN), Madame Marion **PERETTI**, (Donne procuration à Monsieur Bruno LECLERCQ). Monsieur Yves **FLOQUET**.

Exposé :

Conformément au règlement des aides facultatives, le Centre Communal d'Action Sociale propose une aide à la mobilité pour les Aînés de la commune.

Le Pass Séniors concerne et s'adresse à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, non imposables et domiciliées depuis plus de 6 mois sur la commune de Marly. Il permet aux Aînés de circuler dans le réseau VALENCIENNES-TRANSVILLES.

Vu la délibération du 04 Novembre 2016 du Conseil d'Administration fixant la participation de chaque titulaire de la carte Pass Séniors à 15 Euros par an (dégressivité d'un euros vingt-cinq au cours des mois),

Considérant qu'entre 2016, année de la première délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Marly, et 2025, 2492 Marlysiens ont bénéficié de ce dispositif, et, qu'en 2025 ils étaient encore 237,

.../...

C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 29 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 18/05/2026

ID : 059-265903831-20260429-2026_17-DE

SLOW

Considérant qu'en 2025, le coût d'un Pass Séniors, pris en charge par le CCAS, était de 75 Euros.

Il est demandé au Conseil d'administration :

- De se prononcer sur le maintien de ce dispositif en 2026.
- De maintenir la participation financière à 15 Euros par an (dégressive d'un euro vingt-cinq par mois) pour les titulaires de la carte Pass Séniors.

Le Conseil d'Administration,
Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,

- **Se prononce favorablement sur le maintien de ce dispositif en 2026.**
- **Maintient la participation financière à 15 Euros par an (dégressive d'un euro vingt-cinq par mois) pour les titulaires de la carte Pass Séniors.**

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
Président.



Affiché le
Transmis en Sous-préfecture le 18/05/2026
Document exécutoire à compter du 18/05/2026
Notifié à l'intéressé le